

Droit au logement opposable

Sans aucune proposition dans un délai de 3 ans, il est possible saisir la commission de médiation du droit au Logement opposable (DALO).

Le formulaire DALO est téléchargeable sur le site drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Le formulaire complété est à transmettre à :

Commission de médiation DALO du Val d'Oise
TSA 36 725
95905 Cergy-Pontoise cedex

Liens utiles

[Formulaire DALO](#)

[Demande de logement social](#)